

Burine ton vélo !

Quelques règles d'entretien pour un vélo en santé et surtout pour pédaler en toute sécurité.

Lyne Normandeau

La fréquence à laquelle on doit effectuer une mise au point dépend du degré d'utilisation que l'on fait de sa bicyclette. Cependant, un entretien régulier et une mise au point saisonnière permettent de maintenir son vélo en bon état et surtout d'assurer une utilisation sécuritaire de sa bicyclette.

Pour assurer le bon entretien de son vélo, il faut premièrement le maintenir propre. En le lavant avec une eau savonneuse tout simplement ! La saleté constitue une des premières causes de dysfonctionnement des principaux composants tels: la chaîne, les dérailleurs, le pédalier et les freins.

Avant d'entamer la belle saison en vélo, assure-toi que les pneus soient bien gonflés et la chaîne bien huilée. Vérifie aussi que les vis et les

boulons soient bien vissés et que les freins fonctionnent. Après avoir dormi tout l'hiver, un alignement des roues et un ajustement des freins seront peut-être nécessaires.

Pour terminer ta vérification, pourquoi ne pas buriner ton vélo ? Un code gravé rend les objets moins attirants pour les voleurs.



Ça t'intéresse ? Viens nous voir avec ton vélo lors de nos journées de burinage. C'est pratique et c'est gratuit !

- Le **10 mai** au Carrefour Jeunesse Emploi
- Le **17 mai** à l'école Des Roseraies
- Le **25 mai** à la Fête de la famille

• Pose d'adresse •

Pour agir vite, quand c'est nécessaire . . . La pose d'adresse arrière !

Lyne Normandeau

Saviez-vous que l'adresse civique installée à l'arrière de votre demeure est très utile ? Surtout pour vos voisins lorsqu'ils veulent envoyer de l'aide chez-vous en votre absence ou même en votre présence !

Si votre voisin aperçoit de la fumée et que vous dormez à l'intérieur, ce même voisin pourrait vous sauver la vie simplement en donnant la bonne adresse au 9-1-1. Souvenez-vous qu'il suffit de quelques secondes pour sauver la vie de quelqu'un ou pour sauver votre vie.



L'adresse derrière la maison n'est pas une fantaisie, ni une décoration. C'est pratique et efficace. Joignez-vous aux nombreux citoyens d'Anjou qui ont déjà profité de ce service.

Pour commander gratuitement votre adresse arrière, communiquez avec Opération Surveillance Anjou au: 514 493-8216.

AIDEZ-NOUS À VOUS PROTÉGER

Organisme subventionné

Par l'arrondissement



Anjou



Nos partenaires:

Service de police

Ville de Montréal

Tél. : 514 280-0146



Dans ce numéro :

Citoyen (ne)s recherché (e)s	2
Bénévoles recherché (e)s	2
Graffitis: art ou vandalisme ?	3
Au voleur !	3
Fugues: peut-on les prévenir ?	4

Citoyen(ne)s recherché(e)s

Lyne Normandeau



Opération Surveillance Anjou est à la recherche de citoyen(ne)s pour former des groupes de marches exploratoires.

Le concept des marches exploratoires a été mis en place afin de donner aux citoyens un outil pour analyser la sécurité de la ville en fonction de leur point de vue. La formule consiste à réunir un

groupe de cinq à dix personnes pour parcourir un secteur de la ville considéré comme non sécuritaire. Ce groupe de personnes est accompagné de deux conseillers ou conseillères en prévention et un questionnaire est élaboré spécifiquement pour guider la marche. Les marches, d'une durée d'environ une heure; débiteront dès le mois de mai et se poursuivront jusqu'en septembre.

La technique, c'est d'arpenter un secteur du quartier en étant attentif à ce qui peut causer un sentiment d'insécurité: une signalisation déficiente, un endroit mal éclairé ou des lieux moins entretenus. Il suffit parfois de quelques correctifs pour se sentir plus en sécurité. Remplacer une lumière brûlée ou faire tailler un bosquet, par exemple. Suite à une marche exploratoire, les citoyens seront invités à faire part de leurs observations aux instances concernées et à demander que des correctifs soient apportés.

En plus d'améliorer la sécurité des citoyen(ne)s, les marches exploratoires visent à développer chez les participant-es un sentiment d'appropriation et de contrôle de leur environnement.

Pour faire partie de la prochaine marche ou pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec un de nos conseillers en prévention au :

514 493-8216

Bénévoles recherché(e)s

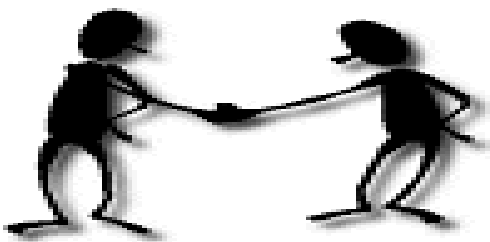
Vous avez à cœur de vivre dans un environnement paisible, accueillant et sécuritaire ? Vous avez envie de vous impliquer ou simplement de vivre une expérience enrichissante ?

Lyne Normandeau

L'équipe d'Opération Surveillance Anjou est présentement à la recherche de bénévoles pour s'impliquer au niveau de ses diverses activités. OSA est un organisme communautaire et est mandataire du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements.

Nos actions visent à contrer la criminalité en développant une véritable culture préventive sur tout le territoire d'Anjou.

Si vous désirez faire partie de notre équipe, devenir membre ou obtenir des renseignements concernant nos services, communiquez avec nos conseillers qui se feront un plaisir de vous informer !



Lise Thériault

Députée d'Anjou

7077, rue Beaubien Est

Bureau 205

Anjou (Québec) H1M 2Y2

Téléphone: 514.493.9630

Télécopieur: 514.493.9633

ltheriault-anjo@assnat.qc.ca



Graffitis: art ou vandalisme ?

Lyne Normandeau

Présent depuis plus de trente ans en Europe et aux États-Unis, le phénomène des graffitis est plutôt récent au Canada. Qu'on le veuille ou non toutefois, les graffitis font désormais partie du quotidien de nombreux citoyens.

Les graffitis sont-ils du vandalisme ou une forme d'art urbain ? La réponse dépend de la personne à qui vous vous adressez, du genre de graffitis dont il est question et surtout, de l'endroit où il se trouve !

Voici quelques définitions afin de démystifier ce phénomène grandissant:

- Le **tag** est une signature dont les qualités esthétiques laissent souvent à désirer et qui provoquent généralement la colère des propriétaires dont les bâtiments sont ciblés.

- Les **graffitis** sont des dessins au style et relief particulier et la plupart du temps accompagnés d'une signature plus élaborée et colorée.

- La **murale** est un espace consacré à la réalisation d'une fresque. Plutôt apprécié, ce type d'œuvre résulte généralement d'une collaboration entre les graffiteurs et les responsables du lieu.

Au voleur !

Votre demeure est-elle particulièrement invitante pour les malfaiteurs ?

Lyne Normandeau

Sachez que dans certains cas d'infraction dans les maisons du Québec, les voleurs n'ont même pas eu besoin d'avoir recours à la force pour pénétrer à l'intérieur du domicile ciblé. Les portes ou les fenêtres n'étaient pas verrouillées. Première règle donc à appliquer: prenez soin de verrouiller vos portes et vos fenêtres dès que vous quittez votre demeure, même si ce n'est que pour quelques minutes ou quelques heures.

À la télévision ou dans les romans policiers, les vols se déroulent souvent à la tombée de la nuit. En réalité et selon les statistiques policières, l'heure de prédilection des malfaiteurs se situe entre 6h00 et 18h00. Vous partez travailler ... Les voleurs aussi !

En général, les cambrioleurs sont paresseux. Il suffit parfois d'un obstacle pour qu'ils se découragent et tentent d'aller commettre leur délit ailleurs que chez vous.

Les préjugés tenaces contre les graffitis sont entretenus par certains gestes illégaux commis par des graffitis peu scrupuleux.

Plusieurs municipalités s'efforcent d'enrayer la production « non autorisée » de tags et de graffitis sur les structures urbaines et d'encadrer la création de graffitis et de murales dans des espaces désignés à cette fin.

Une bonne façon de limiter la prolifération des graffitis est de les enlever rapidement. L'arrondissement Anjou en collaboration avec le poste de quartier 46 et Opération Surveillance Anjou mènent un programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée.

Le succès de ce programme dépend de l'engagement et de la participation des résidents et des propriétaires. Ne laissez pas les graffitis proliférer dans votre communauté. Si vous voyez des graffitis, dites-le nous !

Si vous êtes propriétaire d'une résidence privée et êtes au prise avec des graffitis, vous pouvez bénéficier du service de nettoyage gratuit en adressant une demande à l'arrondissement d'Anjou au : 514 493-5134



Le fait de sécuriser vos portes et vos fenêtres empêche, bien souvent, un malfaiteur de poursuivre sa mission.

Opération Surveillance Anjou offre, afin de prévenir la criminalité, des services entièrement gratuits aux Angevins. En effet, le programme « coup d'oeil » consiste à effectuer une analyse complète de la sécurité de votre domicile. Il est aussi possible de buriner vos objets de valeur afin de les rendre moins attirants pour les voleurs. Parlez-en à un conseiller !

Fugues : peut-on les prévenir ?

Lyne Normandeau

Le phénomène de la fugue est de plus en plus répandu chez les jeunes de 12 à 17 ans. En effet, le Service de police de Montréal répertorie en moyenne 4 500 fugues par année à Montréal.

Mais que veut dire exactement le mot « fugue » et comment peut-on la prévenir ?

« Fuguer », c'est l'action de s'enfuir momentanément du lieu où l'on vit habituellement. Une fugue constitue une absence, une échappée, une escapade, bref une fuite. Ainsi, certains adolescents fuguent pour échapper à un quelconque problème ou à une situation difficile pour eux. D'autres le font par besoin d'aventure ou de liberté. Très peu de jeunes toutefois fuguent pour le plaisir. Leur geste envoie habituellement un message qu'il importe de considérer. Il est important de bien cerner les besoins de votre adolescent. Plus vous connaîtrez les besoins de votre enfant, plus vous serez en mesure de l'aider à répondre à ses besoins, l'éloignant ainsi des comportements à risque.

Les parents ont des droits et des devoirs envers leurs enfants. Vous êtes responsable de la garde, de la surveillance et de l'éducation de vos enfants. Vous devez les nourrir et en prendre soin. Un enfant mineur doit habiter la demeure familiale, il ne peut pas la quitter sans votre permission. Le fait de signaler une fugue à la police n'entraîne toutefois pas nécessairement la prise en charge de votre enfant par la Direction de la protection de la jeunesse. En effet, les agents de la DPJ interviennent seulement lorsqu'un enfant se trouve en situation de compromission, c'est-à-dire lorsqu'il se trouve dans une situation qui compromet sa sécurité et/ou son développement et que ses parents ne peuvent pas ou ne veulent pas le protéger.

Si, après une sortie, votre adolescent ne revient pas, si votre enfant s'est enfui du lieu où il vit habituellement, qu'il n'est pas rentré après une visite planifiée ou qu'il est disparu après avoir manifesté sa volonté de partir, n'hésitez pas à composer le 9-1-1 afin d'aviser le plus rapidement possible le Service de police et ainsi déclencher les recherches.

Si votre enfant est en fugue, rappelez-vous que vous n'êtes pas seul à vivre une telle situation. Ne restez pas isolé et recherchez de l'aide auprès de votre entourage ou de ressources compétentes. Certains signes peuvent être annonciateurs d'une fugue. Il importe de les connaître. Ces signes n'indiquent toutefois pas nécessairement que votre enfant fuguera. En conséquence, il est important que vous restiez à l'écoute de votre enfant.

Voici quelques signes précurseurs à la fugue:

- L'isolement
- Des problèmes à l'école
- Les problèmes familiaux
- L'abus de drogue ou d'alcool
- Le bris des règles familiales
- Le changement soudain d'amis
- Un changement dans les habitudes de vie

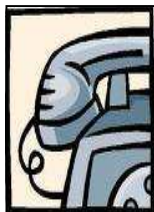


Si vous constatez que votre enfant présente certains de ces signes, n'hésitez pas à solliciter l'aide de personnes ressources.

Voici quelques moyens faciles et efficaces pour prévenir la fugue:

- Soyez présent
- Dites à votre enfant que vous l'aimez
- Dites lui qu'il est important pour vous
- Demandez à votre enfant s'il a l'intention de fuguer
- Invitez ses amis à la maison pour connaître son réseau social

Malgré la crise et les conflits liés à l'adolescence, rappelez-vous que votre enfant vous aime et que la relation qui unit les adolescents à leurs parents est d'une importance capitale.



Vous êtes un parent et vous êtes inquiet ? Une ligne téléphonique est à votre disposition. Composez le 514 288-5555 pour accéder au service téléphonique pour les parents et au programme de soutien aux habiletés parentales. Pour trouver une ressources ou pour tout renseignement concernant les services communautaires en matière de bien-être, de santé et de loisirs à Montréal, composez le 514 527-1375 ou consultez le site internet du Centre de référence du Grand Montréal à l'adresse suivante: www.info-referenc.gc.ca.



CHAMBRE DES
COMMUNES

Bureau de comté
7450, boul. Les Galeries d'Anjou
Suite 530
Anjou (Québec) H1M 3M3
Téléphone : (514) 353-5044
Télécopie : (514) 353-3050



Pablo Rodriguez

Député d'Honoré-Mercier